



Stage de formation pratique

Année	0	Heures CM	0	Caractère	obligatoire	Code	ST
Semestre	0	Heures TD	2	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	8	Coefficient	8	Session de rattrapage	non		

Objectifs pédagogiques

Le stage doit être choisi par l'étudiant en liaison étroite avec la construction raisonnée de son parcours dans le cycle de Master, dans le cadre de la préparation d'un projet professionnel qui s'envisage parmi tous les métiers de l'architecture et de la ville. Il doit participer à anticiper des orientations futures, autorisant des choix multiples, mais réfléchis de la part des futurs ADE : vie active dans différents domaines ou formations postmaster telles que la HMONP, le Doctorat, les DSA, etc. En outre, le stage de « formation pratique » doit permettre d'apprécier le rapport entre la capacité de l'étudiant à évaluer sa propre valeur, sa capacité à définir des attentes (voire à formuler des offres) par rapport à une entreprise d'accueil, et sa capacité à développer une attitude critique et constructive (particulièrement au cas où cette auto-évaluation et ces attentes seraient mises en cause au cours du stage lui-même).

Contenu

Le stage peut concerner n'importe quelle étape des processus de production professionnelle : recherche, études générales, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, réalisation, chantier, gestion, conseil, communication, etc., ou l'agencement particulier (voire inédit) de plusieurs de ces étapes. Il doit être problématisé par l'étudiant : cette problématique est la synthèse d'un certain nombre de questions éventuellement disjointes, voire contradictoires, mettant en rapport les compétences que le candidat pense avoir acquises, les objectifs de formation qu'il a formulés pour le stage et le programme proposé par l'entreprise d'accueil.

Mode d'évaluation

Une première évaluation est faite par le maître de stage de l'entreprise d'accueil, une seconde par un enseignant à partir de la lecture du rapport de stage et de sa soutenance. Cette soutenance a lieu lors d'une commission réunissant une dizaine d'étudiants pour des échanges autour de la confrontation des diverses expériences de stages.

Travaux requis

L'étudiant doit présenter deux documents écrits : un carnet de bord qui est un journal manuscrit tenu tout au long du stage, et un rapport de stage. Le rapport de stage est un document écrit, complet et autonome qui relie activités de ce temps d'immersion dans un milieu professionnel, compétences acquises à l'ENSAPM et questionnement personnel. Les contenus sont précisés dans le Manuel des stages téléchargeable du site intranet de l'ENSAPM.

Bibliographie

BOUTINET Jean-Pierre, Anthropologie du projet, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

Cahiers RAMAU.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Seuil, 2001.

SÉNAT. COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, « Métiers de l'architecture et du cadre de vie: les architectes en péril », Sénat, Session ordinaire de 2004-2005. Rédigé par M. Yves Dauge. Paris, Sénat, n° 64, 2004. Les rapports du Sénat (accessible en ligne).